
CODE DE BONNE CONDUITE



SECURITE ET BENEFICE POUR LE PATIENT REGLES DE DEONTOLOGIE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES A NOS PRODUITS RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS ET LES
ORGANISATIONS DE LA SANTE LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION PRINCIPES EN MATIERE D'EMPLOI
LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE PUBLIQUE ET ACTIVITES POLITIQUES SOUTIEN
COMMUNAUTAIRE, DONS DE PRODUITS ET SOUTIEN AUX GROUPES DE PATIENTS PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET PROTECTION DES BIENS ET DES RESSOURCES DE LA
SOCIETE COMMUNICATIONS, DIVULGATIONS ET ENREGISTREMENTS DELITS D'INITIE ET INFORMATIONS
CONFIDENTIELLES LOIS SUR LA CONCURRENCE ET LOIS ANTI-TRUST REGLEMENTATIONS COMMERCIALES

ASTRAZENECA EXIGE QUE TOUS LES MEMBRES DU GROUPE ASTRAZENECA (DIRIGEANTS, RESPONSABLES, EMPLOYES) OBSERVENT LES PLUS HAUTS NIVEAUX D'INTEGRITE ET D'HONNETETE ET AGISSENT AVEC SOIN, DILIGENCE ET IMPARTIALITE. TOUTES NOS RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES ET LA SOCIETE AU SENS LARGE DOIVENT SE DEROULER DANS LE RESPECT DE L'ETHIQUE ET DES CONVENANCES.

C'EST POURQUOI NOUS DEVONS TOUS NOUS CONFORMER A CE CODE ET A TOUS LES PRINCIPES ASSOCIES, AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS DE TOUS LES PAYS DANS LESQUELS NOUS TRAVAILLONS ET A TOUS LES CODES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX APPLICABLES.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
A QUOI SERT LE CODE ET QUE SIGNIFIE-T-IL DANS LA PRATIQUE ?	2
COMMENT POSER UNE QUESTION OU FAIRE PART DE QUELQUE CHOSE QUI VOUS PREOCCUPE ?	3
SECURITE ET BENEFICE POUR LE PATIENT	4
REGLES DE DEONTOLOGIE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5
COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES A NOS PRODUITS	6
RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS ET LES ORGANISATIONS DE LA SANTE	7
LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION	8
PRINCIPES EN MATIERE D'EMPLOI	9
LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	10
POLITIQUE PUBLIQUE ET ACTIVITES POLITIQUES	11
SOUTIEN COMMUNAUTAIRE, DONS DE PRODUITS ET SOUTIEN AUX GROUPES DE PATIENTS	12
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	13
PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET	14
PROTECTION DES BIENS ET DES RESSOURCES DE LA SOCIETE	15
COMMUNICATIONS, DIVULGATIONS ET ENREGISTREMENTS	16
DELITS D'INITIE ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES	17
LOIS SUR LA CONCURRENCE ET LOIS ANTITRUST	18
REGLEMENTATIONS COMMERCIALES	19
NUMEROS DE TELEPHONE POUR POSER UNE QUESTION OU FAIRE PART DE QUELQUE CHOSE QUI VOUS PREOCCUPE	20
DEFINITIONS	21

INTRODUCTION

« JE VEUX QU'ASTRAZENECA SOIT NON SEULEMENT RECONNU COMME UN FOURNISSEUR DE MEDICAMENTS DE QUALITE MAIS AUSSI POUR QUE LA FACON DONT NOUS MENONS NOS AFFAIRES DANS LE MONDE ENTIER INSPIRE CONFIANCE. »

Notre métier est de fournir ce qu'il y a de mieux pour la santé de nos patients au travers des médicaments de qualité.

Ce que nous faisons est important, mais les méthodes que nous employons pour le faire le sont tout autant. Notre dynamisme commercial ne doit pas nous faire perdre de vue notre engagement fondamental à mener nos affaires de la meilleure des façons. Je m'attends à ce que tous mes collaborateurs, à tous les niveaux, fassent toujours les choses correctement et dans les règles même si ce n'est pas simple, qu'ils soient motivés, encouragés et soutenus dans leurs efforts.

Ce n'est qu'en nous montrant à la hauteur de nos valeurs fondamentales, partout où AstraZeneca a une présence ou un impact, que nous garderons la confiance de nos partenaires et de la société au sens large. Confiance qui est si essentielle à notre réputation et à l'exercice de nos activités.

Le code de bonne conduite d'AstraZeneca est le guide qui nous permettra de comprendre comment nos valeurs de haut niveau doivent être transposées en actions cohérentes dans le monde entier. Il offre des principes directeurs applicables à chacun d'entre nous pour mener à bien notre activité. J'attends de vous que vous lisiez attentivement et que vous respectiez ces principes dans vos activités quotidiennes.

Nous avons tous le devoir de nous assurer que notre engagement à agir de manière honnête et intègre ne soit jamais compromis par la nécessité d'atteindre des objectifs, par les ordres directs d'un supérieur hiérarchique ou la pression de collègues.

Il est obligatoire de respecter ce Code ainsi que toutes les politiques et principes associés. L'ensemble de ces documents constitue le cadre de référence qui dicte les normes relatives à l'adoption d'un comportement cohérent et responsable qui permettra à AstraZeneca de rester une organisation appréciée et respectée par la société et pour laquelle nous sommes tous fiers de travailler.



DAVID R BRENNAN
DIRECTEUR GENERAL



LES VALEURS FONDAMENTALES D'ASTRAZENECA

- > **INTEGRITE ET NORMES ETHIQUES ELEVEES**
- > **RESPECT DE L'INDIVIDU ET DE LA DIVERSITE**
- > **FRANCHISE, HONNETETE, CONFIANCE ET SOUTIEN MUTUEL**
- > **LEADERSHIP PAR L'EXEMPLE A TOUS LES NIVEAUX**

A QUOI SERT LE CODE ET QUE SIGNIFIE-T-IL DANS LA PRATIQUE ?

CE CODE S'APPLIQUE A TOUS LES COLLABORATEURS DU GROUPE ASTRAZENECA (DIRIGEANTS, RESPONSABLES, EMPLOYES) AINSI QU'AUX AUTRES PERSONNELS TEMPORAIRES, QU'ILS TRAVAILLENT A TEMPS PLEIN OU A TEMPS PARTIEL ET CELA DANS LE MONDE ENTIER.

Nos activités commerciales impactent la vie de nombreuses personnes, en particulier celles de nos patients, des médecins, des actionnaires, des employés, des organismes réglementaires, de nos partenaires, de ceux qui payent pour les soins médicaux et des communautés qui nous entourent. Pour garder la confiance de ces différents acteurs, nous devons nous assurer que nos valeurs de haut niveau se traduisent partout dans le monde par un comportement cohérent et approprié.

Tout le personnel sans exception doit avoir connaissance de ce Code, de toutes les politiques et principes associés applicables et s'y conformer ainsi qu'à toutes les lois et réglementations des pays dans lesquels nous travaillons et nous exerçons des activités. Nous devons réaliser notre travail en conformité avec les normes les plus élevées imposées par ces diverses autorités et tenir, au minimum, systématiquement compte des lois nationales du pays et des circonstances dans lesquelles les lois de plusieurs pays peuvent être applicables.

Les managers ont la responsabilité d'apporter le soutien nécessaire à leurs équipes pour leur permettre de comprendre et d'appliquer les exigences de ce Code et des principes associés. Les managers sont également responsables de fournir l'assurance au conseil d'administration d'AstraZeneca que ces principes sont appliqués.

Les sections suivantes de ce Code présentent dans les grandes lignes les engagements fondamentaux d'AstraZeneca ; ce qu'ils signifient et comment ils devraient être activement mis en œuvre à tous les niveaux de la société.

Vous devez également être prêt à faire preuve de discernement et de bon sens lorsque vous devez décider du bien-fondé d'une décision ; en effet, il n'est pas possible que ce Code et nos principes associés couvrent toute éventualité. Si vous avez des doutes au sujet d'un aspect quelconque de ce Code ou si vous ne savez pas trop comment agir dans un domaine qui n'est pas couvert par ce Code, n'hésitez pas à poser des questions.

Vous devez également signaler rapidement toute violation connue, soupçonnée ou constatée des lois, des réglementations ou de ce Code ou des principes associés dont vous avez connaissance.

TOUT MANQUEMENT A TOUTE OBLIGATION MENTIONNEE DANS CE CODE OU A SES PRINCIPES DIRECTEURS FERA L'OBJET D'UNE ENQUETE APPROFONDIE ET DONNERA LIEU AUX MESURES QUI S'IMPOSENT. CELLES-CI POURRONT NOTAMMENT INCLURE UN PROGRAMME DE FORMATION OU DES MESURES DISCIPLINAIRES POUVANT ALLER JUSQU'AU LICENCIEMENT SELON LES CIRCONSTANCES.

AstraZeneca s'engage à travailler uniquement avec des prestataires extérieurs, à savoir des fournisseurs, des partenaires de joint-venture ou de co-promotion et des partenaires de recherche ou avec qui nous avons des accords de licences, qui adoptent des comportements éthiques compatibles avec les siens.

COMMENT POSER UNE QUESTION OU FAIRE PART DE QUELQUE CHOSE QUI VOUS PREOCCUPE ?

IL PEUT ARRIVER QUE VOUS SOYEZ UN JOUR CONFRONTE A UNE SITUATION QUI SEMBLE ALLER A L'ENCONTRE DES PRINCIPES D'ASTRAZENECA. DANS CE CAS, IL EST DU DEVOIR DE TOUT EMPLOYE DE SIGNALER IMMEDIATEMENT TOUTE SUSPICION DE VIOLATION.

Toute personne qui signale une éventuelle violation du code de bonne conduite en toute bonne foi, recevra le soutien de la direction et ne fera l'objet d'aucunes représailles. Tout acte ou menace de représailles seront eux-mêmes considérés comme une violation grave de ce code.

En règle générale, votre première démarche sera de faire part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique. Si vous pensez que cela n'est pas souhaitable, vous pouvez également contacter votre Responsable des Ressources Humaines, votre Département Juridique ou votre Directeur Gouvernance et Compliance (Local Compliance Officer).

En outre, pour le signalement d'une éventuelle violation de la loi dans les domaines financiers, comptables, bancaires, d'audit et de lutte contre la corruption, si vous préférez contacter une personne différente de celles mentionnées ci-dessus, vous pouvez appeler l'un des contacts suivants :

PERMANENCE TELEPHONIQUE AZETHICS Vous trouverez à la page 20 le numéro de téléphone de la permanence téléphonique de votre pays (les salariés de MedImmune et Aptium Oncology doivent aussi se référer à la page 20 pour l'information sur le reporting dans leurs structures).

SITE WEB AZethics.com

COURRIER ELECTRONIQUE GlobalCompliance@astrazeneca.com

ADRESSE POSTALE Global Compliance Officer, AstraZeneca PLC, 15 Stanhope Gate, London W1K 1LN, United Kingdom

Si vous préférez, vous pouvez fournir des informations, sans révéler votre identité, si les lois de votre pays le permettent. Dans tous les cas, tous les efforts seront mis en œuvre pour garantir que les informations qui ont trait à une violation signalée demeurent confidentielles et soient uniquement communiquées en cas de nécessité absolue.

Le service Audit interne du groupe qui relève du Conseil d'administration, travaille en coopération étroite avec le Responsable de la conformité globale afin de garantir la confidentialité et l'impartialité de l'ensemble du processus.

Si vous souhaitez poser une question ou si vous avez besoin d'éclaircissements sur tout aspect de ce Code et de ses principes associés, vous pouvez également suivre les procédures ci-dessus.

La permanence téléphonique AZethics et AZethics.com sont gérés par une tierce partie au nom d'AstraZeneca. Lorsque vous posez une question ou faites part d'une préoccupation, on vous demandera de fournir des détails et si vous souhaitez divulguer votre identité. AstraZeneca UK Limited pourra enregistrer ces informations sur une base de données (dont elle a confié l'hébergement à EthicsPoint aux USA) et pourra vous contacter pour obtenir de plus amples informations. Vous avez le droit d'accéder aux informations personnelles qu'AstraZeneca détient à votre sujet.

SECURITE ET BENEFICE POUR LE PATIENT

ASTRAZENECA S'ENGAGE A MINIMISER LES RISQUES ET A MAXIMISER LES BENEFICES APPORTES PAR CHACUN DE NOS MEDICAMENTS, PENDANT TOUT LEUR CYCLE DE VIE.

Pendant le processus de recherche, de développement et au-delà, la sécurité et l'efficacité sont des préoccupations clés.

Nous travaillons en collaboration avec des organismes réglementaires afin de construire une information pour la prescription de nos médicaments qui permet aux professionnels de santé ou d'autres d'avoir des données sur le rapport bénéfice/risque de nos médicaments dont ils ont besoin pour décider de leur prescription.

Après leur lancement, nous continuons à contrôler tous nos médicaments concernant les effets indésirables incluant ceux qui n'avaient pas été révélés au cours de la période de recherche et développement. Nous notifions aux autorités concernées les effets indésirables dès que nous sommes informés et collaborons avec elles pour toute décision et mesure nécessaires à prendre.

Chaque étape de la recherche, du développement, de la fabrication, du stockage et de la distribution de nos produits (et de tout principe actif) doit être réalisée conformément aux normes internes et externes en vigueur.

La société s'efforce également de lutter contre le problème croissant de contrefaçon de médicaments qui peut avoir un effet néfaste sur la santé et le bien-être de millions de personnes dans le monde entier.

POINTS CLÉS

- > Conformez-vous à toutes les procédures applicables conçues pour promouvoir la sécurité, l'efficacité et la qualité du produit comme les Bonnes pratiques de laboratoire, les Bonnes pratiques cliniques et les Bonnes pratiques de fabrication.
- > Signalez tout incident de non-conformité.
- > Signalez tout effet secondaire éventuel lié à nos médicaments par le biais des procédures établies.
- > Signalez toute contrefaçon de médicament avérée ou soupçonnée en suivant les procédures établies.

Notre responsabilité fondamentale consiste à fournir des médicaments efficaces, aussi sûrs que possible pour ceux qui les consomment. Tous les médicaments présentent des risques d'effets secondaires. Par conséquent les avantages d'un médicament doivent être pondérés par rapport aux risques qu'il présente.

REGLES DE DEONTOLOGIE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

LORS DE NOS ACTIVITES DE RECHERCHE SUR DE NOUVEAUX MEDICAMENTS DANS D'IMPORTANTES DOMAINES DE LA SANTE, ASTRAZENECA S'ENGAGE A EMPLOYER DES METHODES SCIENTIFIQUES NOVATRICES ET DE QUALITE, CONFORMES A DES NORMES ETHIQUES ELEVEES DANS TOUS LES DOMAINES DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT ET CELA, DANS LE MONDE ENTIER.

La conformité aux lois et réglementations qui régissent la recherche et le développement est considérée comme un principe minimum et le fondement des normes d'AstraZeneca.

Elles consistent entre autres à s'assurer que les personnes qui participent à la recherche clinique partout dans le monde, ne soient pas exposées à des risques inutiles, qu'elles comprennent la nature et l'objectif de l'étude, que les procédures nécessaires à l'obtention du consentement éclairé soient suivies et que les règles de confidentialité appropriées soient appliquées.

Toutes les informations issues de la recherche clinique doivent être enregistrées, traitées et conservées d'une manière qui soit conforme aux lois applicables à la protection des données et qui permettent un reporting, une interprétation et une vérification exacts et transparents.

Tous les projets de recherche doivent faire l'objet d'un examen éthique et scientifique conforme aux lois et réglementations en vigueur. De même, toutes les procédures de revues internes et d'autorisation doivent être suivies.

Toute la recherche sur des animaux doit donner lieu à une réflexion soignée et justifiée et les principes de remplacement, réduction et optimisation des études animales doivent être appliqués.

POINTS CLES

- > Conformez-vous aux normes de bonnes pratiques internationales applicables comme la Déclaration d'Helsinki, les Bonnes pratiques cliniques et les Bonnes pratiques de laboratoire.
- > Assurez-vous que les procédures de consentement éclairé appropriées sont suivies lorsque vous dirigez une recherche clinique ou que vous obtenez des tissus humains qui seront utilisés dans des études scientifiques.
- > Assurez-vous que les dispositions de ce Code qui ont trait à la protection des renseignements personnels (voir page 13) sont appliquées lorsque vous collectez des informations médicales ou que vous accédez à de telles informations.
- > Utilisez des animaux de laboratoire uniquement en cas de nécessité absolue.
- > Assurez-vous que le bien-être des animaux est une priorité absolue et que nos normes de pratiques sont appliquées de manière cohérente partout dans le monde.

Notre engagement vis-à-vis de normes déontologiques élevées de recherche et de développement s'applique non seulement à nos fonctions de R&D (globalement et dans nos sociétés de commercialisation) mais aussi à des fonctions support telles que les achats, le développement commercial et le service juridique.

COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES A NOS PRODUITS

**ASTRAZENECA S'ENGAGE A RESPECTER LES NORMES DEONTOLOGIQUES
LES PLUS ELEVEES LORSQU'ELLE FOURNIT DES INFORMATIONS SUR SES
MEDICAMENTS ET AUTRES PRODUITS.**

AstraZeneca utilise des voies de communication très variées depuis les contacts par le biais des visiteurs médicaux jusqu'à l'internet. Quelle que soit la méthode utilisée, nous devons communiquer l'information de manière précise, efficace et appropriée.

Les informations que nous fournissons pour justifier du caractère inoffensif de nos produits, aussi bien dans des publications que dans des outils promotionnels ou en réponse à des enquêtes, doivent être soutenues par des preuves scientifiques et approuvées dans le respect des procédures d'examen et d'autorisation établies par la société. Nous ne devons promouvoir que des produits enregistrés et uniquement pour leur utilisation validée.

Nos pratiques de ventes et de marketing à travers le monde doivent atteindre ou dépasser les normes minimum établies par les lois, les réglementations et les codes applicables.

POINTS CLÉS

- > Ne fournissez d'informations sur nos produits que si vous y êtes autorisé. Cela concerne également les communications sur nos produits transmises par internet ou d'autres supports électroniques.
- > Faites la promotion de nos produits de manière éthique et juste.
- > Utilisez uniquement du matériel promotionnel et d'autres informations concernant les produits qui ont été approuvés par le biais de nos procédures d'examen internes.
- > Publiez des informations sur nos produits conformément aux normes et procédures de la société.
- > Conformez-vous au Code FIIM des pratiques de commercialisation des produits pharmaceutiques, aux lois locales, aux réglementations et aux codes applicables de la pratique marketing et à nos propres codes locaux souvent plus stricts.
- > Ne communiquez pas directement avec le consommateur/patient à moins d'y être autorisé par les lois locales.

L'information sur les produits comprend toutes les informations, matériel ou activité, promotionnels ou non, conçus pour informer les professionnels et les organisations de la santé, les patients, les investisseurs, les médias et autres acteurs sur les caractéristiques et l'utilisation de nos produits.

RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS ET LES ORGANISATIONS DE LA SANTE *

DANS TOUTES NOS RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS ET LES ORGANISATIONS DE LA SANTE, NOUS DEVONS OBSERVER DES NORMES D'INTEGRITE ET D'HONNETETE ELEVEES.

Toutes les relations que nous entretenons avec des professionnels et des organisations de la santé doivent viser à garantir l'utilisation efficace de nos médicaments et à améliorer les soins au patient. Ces relations peuvent notamment contribuer à faire progresser la recherche médicale, améliorer les connaissances médicales ou la gestion des cabinets médicaux ou obtenir un retour d'information nécessaire sur nos médicaments.

Nous devons avoir recours aux services de professionnels et d'organisations de la santé uniquement lorsqu'ils sont légitimement requis et nous ne devons pas payer plus que le prix en vigueur sur le marché pour les prestations reçues.

Nous ne devons pas établir des relations commerciales, offrir ou fournir des cadeaux, hospitalité, ou quoi que ce soit d'autre de valeur à quiconque pour les inciter à prendre des décisions favorables à propos de nos produits et services ou pour les en remercier.

Nous devons toujours fournir des informations au sujet de nos produits aux professionnels et organisations de la santé conformément aux dispositions appropriées de ce Code et de ses principes associés.

POINTS CLES

- > Conformez-vous au Code FIIM des pratiques de commercialisation des produits pharmaceutiques, aux lois et réglementations locales et aux codes applicables de la pratique marketing et à nos propres codes locaux souvent plus stricts.
- > N'effectuez des paiements en faveur de professionnels et d'organisations de la santé que dans le cadre d'un contrat écrit.
- > N'offrez pas de rémunérations, cadeaux, hospitalité, réception ou quoi que ce soit d'autre de valeur qui puisse être interprété comme un pot-de-vin à un professionnel ou à une organisation de la santé.

Par « relations avec des professionnels et organisations de la santé » on entend toutes les réunions, les communications, les accords en matière de recherche et de service y compris la promotion des produits, les communications orales, les réunions d'experts, les contrats relatifs aux prestations de conseil, les conférences, les congrès et les symposiums.

*Pour une définition des « professionnels et organisations de la santé », se reporter à la page définitions.

LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

IL EST INTERDIT AUX DIRIGEANTS, RESPONSABLES ET EMPLOYES D'ASTRAZENECA ET A TOUTE AUTRE PERSONNE QUI AGIT AU NOM D'ASTRAZENECA DE PROPOSER, VERSER OU ACCEPTER DES POTS-DE-VIN.

Il est interdit de proposer ou de donner de l'argent ou toute autre chose de valeur que ce soit en tant qu'incitation visant à faire prendre une décision favorable aux intérêts d'AstraZeneca ou en tant que récompense pour avoir pris une telle décision.

Cela inclut la fourniture de tels avantages à des représentants du gouvernement (y compris ceux de gouvernements nationaux et locaux et ceux agissant pour les organisations publiques internationales) et d'autres professionnels et organisations de la santé, patients, fournisseurs, associations caritatives et groupes de patients, qu'il s'agisse de sociétés ou d'individus.

AstraZeneca interdit de plus à ses agents, prestataires, conseillers ou autres tiers qui travaillent en son nom de se livrer à de telles pratiques.

Non seulement nous ne devons pas offrir de pots-de-vin, mais nous ne devons pas non plus les accepter. Pour plus d'informations, se référer à « Prévention des conflits d'intérêt », page 14.

POINTS CLÉS

- > Il est interdit en toutes circonstances de faire des paiements ou des cadeaux afin d'obtenir ou de garder des contrats ou d'obtenir un avantage irrégulier. Il est tout aussi répréhensible de demander à un tiers de se livrer à de telles pratiques à votre place ou de l'y autoriser.
- > Il est acceptable d'avoir recours aux services de professionnels et d'organisations de santé et de leur fournir des repas et dons de faible valeur et d'usage à condition qu'ils se conforment à toute loi locale et codes applicables ainsi qu'à nos principes associés (y compris page 7 de ce Code).
- > Assurez-vous que tous vos cadeaux, activités et conduite ne peuvent pas être mal interprétés s'ils étaient divulgués.
- > Soyez particulièrement prudent dans vos relations avec des tiers ; lors des visites de nos locaux ; du parrainage de personnes pour participer à des événements ou réunions ; d'accords de consultation ; d'études post-marketing ; de cadeaux et d'hospitalité, et lorsque vous facilitez des paiements.
- > Signalez tout comportement suspect pouvant potentiellement être assimilé à de la corruption.

Offrir ou remettre un paiement à un représentant d'un gouvernement en échange d'un traitement de faveur, d'un contrat, ou pour obtenir un avantage irrégulier est un délit dans tous les pays dans lesquels nous exerçons des activités commerciales, que ces paiements soient en nature ou en espèces. Dans de nombreux pays, verser ce type de paiement aux représentants du gouvernement d'un autre pays est également considéré comme un délit ainsi que, dans la plupart des juridictions, le fait de verser des pots-de-vin commerciaux à toute personne qui n'est pas un représentant du gouvernement.

PRINCIPES EN MATIERE D'EMPLOI

ASTRAZENECA S'ENGAGE A PROMOUVOIR ET A MAINTENIR UNE CULTURE DE RESPECT ET D'EGALITE DES CHANCES DANS LAQUELLE LE SUCCES D'UNE PERSONNE DEPEND EXCLUSIVEMENT DE SES CAPACITES ET DE SA CONTRIBUTION PERSONNELLES.

AstraZeneca accorde une grande importance à la diversité des talents et compétences qu'une main-d'œuvre internationale apporte à son entreprise. Nous nous engageons à soutenir cette diversité aussi bien au niveau de nos effectifs que de la direction et à développer tous les talents au sein de notre organisation.

Toutes les décisions qui sont prises en matière de recrutement, d'embauche, de rémunération, de développement et de promotion doivent se baser exclusivement sur les capacités, l'expérience, le comportement, l'efficacité et le potentiel démontré en fonction des besoins du poste.

Le harcèlement de tout employé d'AstraZeneca ou de toute personne avec laquelle nous avons des relations professionnelles est inacceptable.

Toute personne qui pense avoir été elle-même victime d'une discrimination ou d'un harcèlement contraire à la loi ou qui en a été témoin doit signaler l'incident et les circonstances à son supérieur hiérarchique, au responsable des ressources humaines ou à tout autre membre de la direction qui ordonnera une enquête appropriée et impartiale.

POINTS CLES

- > Encouragez la diversité et le potentiel créatif, recrutez et offrez des promotions sur la base du mérite et soutenez le développement continu des talents et compétences de chacun.
- > Faites preuve d'intégrité, d'honnêteté, de courtoisie, de considération, de respect et de dignité vis-à-vis des autres.
- > Maintenez un environnement de travail dans lequel toute forme de harcèlement est inacceptable.
- > Signalez toute conduite répréhensible vis-à-vis de vous-même ou des autres à votre supérieur hiérarchique.

AstraZeneca soutient les principes exposés dans la déclaration des droits de l'homme de l'ONU et nos politiques exposent clairement nos normes élevées en matière d'emploi. Elles incluent le respect de la diversité et l'application au minimum des prescriptions juridiques nationales au sujet des salaires et du temps de travail. Nous soutenons également les normes de l'Organisation internationale du travail au sujet du travail des enfants et de l'âge minimum.

LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

ASTRAZENECA S'ENGAGE A MENER SES ACTIVITES DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET A PROMOUVOIR UN LIEU DE TRAVAIL SUR ET SAIN POUR TOUT SON PERSONNEL DANS LE MONDE ENTIER.

Nous gérons notre incidence sur l'environnement et nous cherchons en permanence à améliorer la durabilité de nos activités par exemple, en économisant les ressources énergétiques et les matières premières non renouvelables ; en minimisant la quantité de déchets que nous produisons et en minimisant toute incidence environnementale nuisible associée à nos produits.

La société s'efforce également d'identifier, d'atténuer et de contrôler les risques existants et émergents associés à nos activités, et ce sur l'environnement, sur la santé et la sécurité de nos employés, de toute autre personne venant nous rendre visite ou travaillant dans nos locaux et vis-à-vis de la population locale.

Nous allons au-delà des minima légaux pour réduire de manière proactive les possibilités d'exposition aux dangers chimiques, biologiques, physiques et autres sur le lieu de travail, réduire le risque d'autres accidents dans nos centres de recherche et de fabrication, promouvoir une conduite prudente et aider notre personnel à gérer sa santé et son bien-être.

Nous cherchons également à réagir, enquêter et tirer rapidement et efficacement des enseignements en cas d'incidents qui ont entraîné ou auraient pu entraîner de graves maladies ou blessures ou endommager l'environnement et à prendre rapidement toute mesure corrective qui s'impose.

La santé et la sécurité couvrent la prévention des maladies et des blessures et la promotion du bien-être sur le lieu de travail. Les lois et réglementations de santé et de sécurité existent pour protéger les conditions de travail des employés et des personnes qui viennent visiter nos locaux.

POINTS CLES

- > Acceptez d'être personnellement responsable de la santé et de la sécurité et de comprendre comment votre travail peut influencer sur l'environnement.
- > Familiarisez-vous avec les dangers associés avec votre travail, gérez les risques de manière responsable et ne réalisez que des tâches pour lesquelles vous avez reçu une formation de santé et de sécurité adéquate.
- > Cherchez à améliorer et à réduire en permanence l'impact de vos activités (par exemple, en limitant le nombre de voyages d'affaires que vous réalisez).
- > Participez activement à des programmes d'économie d'énergie et de réduction des déchets.
- > Signalez rapidement les accidents, les incidents de non-conformité et toute autre question qui menace la sécurité, la santé ou l'environnement.

Tous nos employés doivent intégrer des considérations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement dans leurs activités professionnelles quotidiennes. Les managers sont aussi responsables de fournir à leurs équipes un environnement sûr et notamment de les encourager à prendre conscience des risques de sécurité potentiels et de la façon de les gérer.

Nous nous engageons de plus à minimiser toute conséquence nuisible de nos activités et produits sur l'environnement tout en nous efforçant de réduire notre consommation de ressources naturelles et en menant par ailleurs nos activités de manière durable sur le plan de l'environnement.

POLITIQUE PUBLIQUE ET ACTIVITES POLITIQUES

TOUTE ACTIVITE POLITIQUE ET TOUCHANT A LA POLITIQUE PUBLIQUE ENTREPRISE AU NOM D'ASTRAZENECA DOIT ETRE LEGALE, ETHIQUE ET APPROUVEE DANS LE CADRE DES PROCEDURES ETABLIES PAR LA SOCIETE.

ACTIVITES TOUCHANT A LA POLITIQUE PUBLIQUE

Les employés et toutes autres personnes qui, au nom d'AstraZeneca, nouent un dialogue avec des gouvernements et autres organismes publics afin d'informer ou d'influencer les pouvoirs publics doivent s'assurer que toutes les communications sont basées sur des faits et des données démontrés et ne sont pas de nature à induire en erreur ou ne risquent pas d'être mal interprétées. Toute personne engagée dans une telle activité doit toujours préciser qu'elle représente AstraZeneca.

Toutes relations avec des représentants du gouvernement et autres tiers doivent être conformes à la page 8 de ce Code (Lutte contre les pots-de-vin et la corruption).

CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Il nous est interdit d'utiliser ou d'autoriser quiconque à utiliser tout ou partie des fonds, ressources ou infrastructures de notre société pour soutenir une entité gouvernementale, une organisation, un parti ou un candidat politique sauf si la loi l'autorise et si cela est acceptable dans le cadre des us et coutumes locaux et dans le respect des accords entre gouvernement et industrie. Cela inclut les organisations soutenant les politiques de défense de certains groupes de patients.

POINTS CLES

- > Ne vous engagez pas dans toute activité politique ou qui touche à la politique publique au nom d'AstraZeneca à moins d'y être autorisé.
- > N'utilisez pas les ressources ou les infrastructures de la société pour réaliser, soutenir ou promouvoir toute activité politique personnelle.
- > Dans le cadre de vos activités politiques personnelles, il vous est interdit d'agir ou de prétendre agir en tant que représentant d'AstraZeneca.

Aucun don politique qui pourrait être considéré, de par son ampleur ou son attribution comme excessif ou inacceptable, n'est autorisé.

Tout don politique fait par la société doit se conformer aux politiques approuvées par le siège social de Londres, au Royaume-Uni, et être signalé au service des finances dans le cadre de la consolidation annuelle des résultats.

Nos normes reflètent l'engagement d'AstraZeneca à agir dans le respect de la loi et avec intégrité dans ce domaine hautement réglementé. Elles ne cherchent pas à vous empêcher de faire des dons sur vos deniers personnels dans les situations où votre qualité d'employé d'AstraZeneca n'est pas mise en cause ou compromise.

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE, DONS DE PRODUITS ET SOUTIEN AUX GROUPES DE PATIENTS

SONT VISEES LES ACTIVITES QUI APPORTENT DES BENEFICES CONFORMES A NOS ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES, A SAVOIR, L'AMELIORATION DE LA SANTE ET DE LA QUALITE DE LA VIE ET QUI METTENT EN EXERGUE LA VALEUR DE LA SCIENCE.

AstraZeneca s'engage à apporter une contribution positive à nos communautés locales par le biais de dons caritatifs, de parrainages et d'autres initiatives.

AstraZeneca répond également aux appels humanitaires en faisant des dons financiers et/ou de produits lorsque le besoin de santé publique est démontré. Nous nous conformons à toutes les directives de l'OMS en matière de dons de médicaments et nous n'effectuons nos dons de médicaments que par l'intermédiaire d'organisations réputées, non-gouvernementales ou de programmes gouvernementaux bien définis qui garantissent que les médicaments atteindront leurs destinataires et seront utilisés de manière appropriée.

AstraZeneca soutient le travail de groupes de patients par le biais d'une aide financière et en nature dont l'objectif est d'améliorer le bien-être du patient. Nos relations avec les groupes de patients doivent toujours se conformer aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux codes applicables et à nos propres principes associés.

POINTS CLES

- > Aidez votre communauté conformément aux lignes directrices appropriées.
- > Suivez les procédures d'autorisation et de gestion appropriées pour le don de médicaments.
- > Assurez-vous que toutes relations éventuelles avec un groupe de patients sont sans ambiguïté et sont basées sur la confiance et un objectif partagé pour améliorer la santé du patient.

AstraZeneca encourage les employés à participer aux initiatives communautaires locales mais tout conflit d'intérêt potentiel doit être évité (voir page 14).

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ASTRAZENECA S'ENGAGE A PROTEGER TOUS LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COLLECTES OU DETENUS DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITES EN GARANTISSANT DES NORMES ELEVEES DE PROTECTION DE DONNEES DANS LE MONDE ENTIER.

Nous ne devons collecter, utiliser et garder que les renseignements personnels dont nous avons besoin pour la conduite légitime de nos affaires, les ressources humaines ou à des fins scientifiques ou pour satisfaire toute prescription légale. Lorsque la loi l'exige, nous devons également obtenir une autorisation appropriée avant d'obtenir et d'utiliser ces données et informer les personnes concernées de l'usage que nous pourrions éventuellement en faire.

Une fois que nous nous en sommes servis, ces renseignements personnels doivent être détruits conformément aux obligations légales et aux politiques de rétention de documents de la société.

Nous ne devons partager ces renseignements personnels avec des sociétés apparentées et tiers que s'ils ont un besoin légitime de les connaître et seulement si nous sommes raisonnablement sûrs qu'ils protégeront comme il se doit ces informations, ou si la loi nous y oblige.

Nous devons tenir compte en particulier de toute exigence applicable supplémentaire avant que des renseignements personnels sensibles soient collectés ou utilisés ou lorsque les informations sont transférées ou traitées en dehors de leur pays d'origine. En effet, elles pourraient alors tomber sous le coup de lois différentes dont les prescriptions pourront être différentes ou contradictoires.

Les lois de protection des données règlementent la collecte, le stockage, l'utilisation et la divulgation d'informations à caractère personnel. Il peut s'agir entre autres d'informations sur les employés, les clients, les patients, les sujets inclus dans des études cliniques et les employés de tout autre intervenant.

POINTS CLÉS

- > Conformez-vous à toutes les lois de protection des données et lois associées applicables aux pays dans lesquels nous rassemblons et détenons des renseignements personnels.
- > Si vous n'êtes pas sûr de l'usage qui sera fait d'informations personnelles, vous devrez demander des conseils supplémentaires et une autorisation d'un spécialiste de la confidentialité des données avant de collecter ces données, d'y accéder ou de les utiliser.
- > Demandez l'autorisation d'un spécialiste de la confidentialité des données avant de transférer des renseignements personnels en dehors de leur pays d'origine ou de permettre à d'autres marchés d'y accéder électroniquement.
- > Ne notez pas des renseignements sur des personnes, que vous n'oseriez pas leur dire de vive voix.

PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET

NOUS NE DEVONS PAS LAISSER LES INTERETS PERSONNELS OU FAMILIAUX INFLUENCER NOTRE JUGEMENT PROFESSIONNEL.

Nous ne devons jamais accepter quoi que ce soit de valeur, si cela risque d'être considéré comme étant une incitation à prendre une décision favorable aux intérêts d'un tiers, ou comme étant une récompense pour avoir pris une telle décision.

Il est interdit à notre personnel d'accepter des cadeaux ou hospitalité qui pourraient mettre en péril son indépendance ou influencer son jugement au sujet d'un tiers. Cela inclut les cadeaux sous forme d'hospitalité ou réceptions professionnelles d'une valeur qui dépasse les limites établies localement, qui ne sont pas d'usage ou qui pourraient par ailleurs être considérés comme inappropriés.

Bien que nous soyons libres de réaliser des investissements financiers personnels et de maintenir des relations sociales avec des gens que nous connaissons dans le cadre de notre travail, nos relations professionnelles ne doivent pas créer de conflits d'intérêts réels ou potentiels avec ceux d'AstraZeneca.

POINTS CLÉS

- > Évitez les situations dans lesquelles votre loyauté risque d'être mise en cause.
- > Ne vous mettez pas dans des situations dans lesquelles vos intérêts personnels ou ceux de votre famille risquent d'entrer en conflit avec ceux d'AstraZeneca.
- > Signalez tout risque de conflit d'intérêt et demandez l'avis de votre hiérarchie.
- > Signalez toutes relations d'affaires entre AstraZeneca et des sociétés ou organisations dans lesquelles vous-même, un membre de votre famille ou une personne que vous considérez comme un membre de votre famille, occupe un poste de direction ou possède un intérêt financier (sauf une participation de 1 % ou moins dans des sociétés cotées en bourse).
- > N'utilisez pas votre poste chez AstraZeneca pour en tirer un bénéfice personnel ou en faire profiter un membre de votre famille, un ami ou un membre de votre entourage.
- > Ne payez pas à un tiers plus que le prix ou les honoraires du marché convenus par contrat pour des marchandises ou services fournis.
- > Assurez-vous que tous vos cadeaux, hospitalités ou autres formes de réceptions professionnels ne puissent pas être mal interprétés s'ils étaient divulgués.

Un conflit d'intérêt existe lorsqu'une activité, un intérêt (financier ou personnel) ou une association d'un employé porte directement ou indirectement atteinte à son indépendance ou son jugement si bien que les intérêts de l'employé ou de l'autre personne influencent la décision commerciale de manière malencontreuse.

PROTECTION DES BIENS ET DES RESSOURCES DE LA SOCIETE

LES BIENS ET RESSOURCES D'ASTRAZENECA DOIVENT ETRE UTILISES UNIQUEMENT POUR FAIRE PROGRESSER NOTRE SOCIETE ET NON PAS A DES FINS FRAUDULEUSES OU DE GAINS PERSONNELS.

L'un des devoirs dont nous devons nous acquitter vis-à-vis de nos actionnaires est de faire le meilleur usage possible des biens, des fonds et des autres ressources de la société.

Notre engagement stratégique étant de conduire une politique d'excellence opérationnelle, nous devons nous assurer que nos biens, nos ressources et nos systèmes d'information sont protégés et sécurisés pour nous prémunir à tout moment de toute utilisation frauduleuse, dommage, divulgation, détournement ou retrait que ce soit suite à un accident, un acte inapproprié ou un abus de confiance.

Dans le cadre de ces obligations, chaque membre du personnel est responsable de protéger les systèmes électroniques, le réseau de communications et les ressources informatiques de la société ainsi que de préserver l'intégrité et la confidentialité des informations de la société.

POINTS CLES

- > Agissez de manière appropriée et responsable vis-à-vis des biens et ressources d'AstraZeneca.
- > Exercez toute la prudence nécessaire lorsque vous dépensez l'argent de la société et que vous prenez des engagements financiers en son nom.
- > Signalez rapidement toute action irrégulière potentielle contre les biens et ressources d'AstraZeneca afin que des mesures appropriées puissent être prises.
- > N'utilisez les biens et les ressources d'AstraZeneca pour les activités non liées au travail que dans la mesure où cela est autorisé dans le cadre des principes associés applicables.
- > Faites intervenir le service juridique dans toute question contractuelle qui a trait à une obligation, une responsabilité ou un droit significatifs.

Par biens et ressources on entend biens matériels, actifs incorporels et informations confidentielles. Les biens matériels couvrent des articles comme les matériaux, les fournitures, les équipements et l'argent liquide et les actifs incorporels incluent la propriété intellectuelle, les renseignements détenus, la valeur de la marque et le temps et les talents des employés.

COMMUNICATIONS, DIVULGATIONS ET ENREGISTREMENTS

ASTRAZENECA S'ENGAGE A COMMUNIQUER AVEC INTEGRITE, A DIVULGUER LES INFORMATIONS EN TEMPS ET EN HEURE ET A GARANTIR L'EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES DE LA SOCIETE.

Toutes nos communications, quel que soit le mode de transmission, doivent être justes, précises, opportunes et validées. Tous les employés doivent être conscients de situations dans lesquelles ils peuvent être perçus comme communiquant au nom de la société.

AstraZeneca a pour principe de diffuser des informations opportunes, en fonction des besoins, afin de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires appropriées. Toutes ces communications doivent être exactes, ne pas prêter à confusion et ne contenir aucune omission importante*. Cette politique s'applique à toutes les informations, qu'elles soient favorables ou non à AstraZeneca.

Nous devons conserver des livres et registres appropriés pour fournir une image exacte des activités commerciales d'AstraZeneca et de sa position financière. Nous ne devons pas falsifier ou modifier de façon inopportune les registres de la Société et nous ne devons détruire les documents que conformément aux principes associés d'AstraZeneca.

Il est interdit aux employés d'AstraZeneca d'enregistrer des ventes de manière artificielle afin d'améliorer les performances ou d'une autre façon. Nous ne devons vendre des produits qu'en vertu de commandes légitimes correspondant à

POINTS CLES

- > Assurez-vous que toutes les communications orales, écrites et électroniques, se conforment à toutes les normes internes et externes pertinentes et aient reçu une autorisation interne appropriée avant d'être publiées.
- > Ne vous faites pas le porte-parole de la société sans y avoir été autorisé. Cela inclut communiquer au sujet de la société ou de nos produits par le biais de l'internet ou de tout autre support électronique.
- > Communiquez rapidement toute information potentiellement importante, non publique au Comité de divulgation d'AstraZeneca, via le vice-président des relations avec les investisseurs ou le secrétaire adjoint au siège social de l'entreprise pour savoir si l'information peut être divulguée et le cas échéant, obtenir une autorisation.
- > Gardez des registres qui ont trait aux enquêtes ou aux litiges concernant la société ou ses employés.

une véritable demande du marché et nous ne devons enregistrer ces ventes qu'une fois que le produit a été expédié et qu'une facture a été envoyée.

On entend par communications tous les messages internes ou externes au sujet d'AstraZeneca ou de nos produits, y compris toutes celles qui pourraient être réputées faites par nous ou en notre nom. Elles comprennent des communiqués de presse, des publicités et du matériel promotionnel. Ces communications sont des déclarations publiées ou soumises par la société à ses actionnaires, organismes de réglementation, marchés boursiers, les médias et autres tiers. Les registres incluent les contrats, les comptes, les données de recherche et de développement, les dossiers de lots et les documents financiers et non-financiers.

*Pour une définition du terme « importante », se reporter à la page de définitions.

DELITS D'INITIE ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

IL EST INTERDIT A TOUS LES RESPONSABLES ET EMPLOYES DE REALISER DES OPERATIONS D'INITIES POUR LEUR PROPRE COMPTE OU POUR LE BENEFICE PERSONNEL D'AUTRUI.

Il est interdit d'utiliser des informations non publiques sur AstraZeneca ou d'autres sociétés, obtenues dans l'exercice de nos fonctions pour influencer notre décision d'achat ou de vente de titres, ou celle de quelqu'un d'autre.

Cette obligation reste valide même lorsqu'une personne a cessé de travailler pour AstraZeneca.

Les informations confidentielles doivent être protégées contre toute divulgation irrégulière et toute communication autorisée d'informations confidentielles doit se limiter aux personnes qui ont besoin de les connaître.

POINTS CLÉS

- > Conformez-vous aux réglementations externes et aux principes associés internes sur le délit d'initié et la vente ou l'achat de titres y compris les restrictions sur la négociation d'actions en période de clôture.
- > Demandez conseil si vous avez des doutes sur les informations importantes* ou d'autres restrictions applicables.
- > N'agissez pas sur la base d'informations matérielles, non publiques qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes comme une acquisition éventuelle, des informations sur des résultats financiers ou les résultats d'une étude clinique.
- > Suivez les principes associés d'AstraZeneca y compris concernant l'obtention des autorisations des personnes appropriées avant de divulguer des informations confidentielles à d'autres collègues ou personnes en dehors de la société.
- > Assurez-vous que des accords de confidentialité ont été signés si nécessaire avec des tiers avec lesquels nous partageons des informations confidentielles.

Généralement le délit d'initié a trait à l'achat, à la vente ou à la levée d'une option sur un titre (par exemple, des actions et des certificats américains d'actions étrangères (ADR)) lorsque la personne est en possession d'informations non-publiques importantes sur le titre.

*Pour une définition du terme « importante », se reporter à la page de définitions.

LOIS SUR LA CONCURRENCE ET LOIS ANTI-TRUST

ASTRAZENECA S'ENGAGE A SE CONFORMER A TOUTES LES LOIS SUR LA CONCURRENCE ET ANTI-TRUST APPLICABLES DANS LES PAYS DANS LESQUELS NOUS AVONS DES ACTIVITES.

Nous devons exclusivement employer des moyens légaux pour faire réussir notre entreprise et nous démarquer par rapport à la concurrence.

Nos actions ne doivent en aucun cas entraver le libre échange et nous ne devons pas échanger d'informations ni passer d'accords ou d'ententes avec des concurrents, clients, fournisseurs ou tierces parties dans le but d'influencer de manière irrégulière l'activité de recherche et de développement, de production, le marketing, les ventes, la distribution ou les pratiques de rémunération des employés ni favoriser la collusion entre soumissionnaires ou les boycotts.

Si notre société a une position dominante ou de monopole, les lois sur la concurrence peuvent nous imposer une responsabilité spéciale de ne pas abuser de cette position pour écarter nos concurrents ou exploiter nos clients.

Nous ne devons entrer en discussion avec nos concurrents que lorsqu'une raison commerciale légitime l'impose.

POINTS CLÉS

- > Ne passez jamais d'accords ou d'ententes anticoncurrentiels.
- > Consultez votre service juridique local avant d'entrer en discussion avec des concurrents ou d'établir des relations avec eux qui pourraient être interprétées comme anticoncurrentielles. Participer à des associations professionnelles peut être une activité légitime mais elle n'en reste pas moins soumise aux mêmes règles et normes.
- > Evitez d'échanger des informations non-publiques ou autres renseignements sensibles avec des clients ou autres tiers si des pratiques commerciales légitimes ne l'imposent pas ou lorsque cela pourrait être interprété comme une entente ou un accord inappropriés.
- > Rassemblez uniquement des informations sur nos concurrents de manière acceptable et dans le respect de la loi.
- > Signalez tout soupçon ou allégation de discussions ou d'activités anticoncurrentielles potentielles ou réelles.

Les lois sur la concurrence et les lois antitrust favorisent et protègent le processus concurrentiel. Ces lois empêchent les sociétés de passer des accords anticoncurrentiels les unes avec les autres ou d'abuser d'une position dominante. Dans de nombreux cas, ces lois peuvent s'appliquer à des comportements dans un autre pays.

REGLEMENTATIONS COMMERCIALES

ASTRAZENECA S'ENGAGE A MENER SES ACTIVITES COMMERCIALES DANS LE RESPECT DE LA LOI ET DE LA DEONTOLOGIE.

Nous devons nous conformer aux réglementations et restrictions commerciales si elles ont été approuvées par les autorités nationales et internationales reconnues y compris les Nations Unies, l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suède et les Etats-Unis.

Nous ne devons pas imposer d'autres boycotts ou restrictions commerciales.

Nous devons obtenir les licences nécessaires pour l'importation et l'exportation de nos produits et autres articles et nous devons fournir des informations exactes et véridiques sur nos produits aux douanes.

POINTS CLES

- > Consultez toujours votre service juridique pour vérifier que les réglementations commerciales qui nous sont imposées ont été suivies et que vous avez obtenu toutes les autorisations requises par les autorités reconnues par AstraZeneca.
- > Signalez rapidement à votre service juridique local toutes les mesures ou demandes qui pourraient avoir trait aux pays soumis aux boycotts.
- > Refusez de participer à des pratiques commerciales restrictives interdites.
- > Ne travaillez pas avec des parties qui ont fait l'objet de restrictions commerciales reconnues.
- > Conformez-vous aux lois, réglementations et principes associés d'AstraZeneca lorsque vous procédez à l'importation ou à l'exportation de tout article.

Les restrictions commerciales (y compris les sanctions ou les embargos) ont pour but de limiter les échanges commerciaux avec des pays spécifiques ou dans des pays spécifiques. On parle de boycott lorsqu'un pays refuse (quelle qu'en soit la raison) de faire du commerce ou empêche d'autres acteurs de faire du commerce avec un ou plusieurs autres pays.

NUMEROS DE TELEPHONE POUR POSER UNE QUESTION OU FAIRE PART DE QUELQUE CHOSE QUI VOUS PREOCCUPE

PERMANENCE TELEPHONIQUE AZETHICS

Depuis le Royaume Uni : 0800 0328483
Depuis la Suède : 020 798 729
Depuis les Etats Unis : 866 993 8442

Pour les autres pays, des numéros verts sont listés sur le site Azethics.com. Si vous ne pouvez pas accéder à ce site ou si votre pays n'est pas répertorié, vous pouvez appeler le numéro suivant:

+ 1 503 748 0641

Lorsque vous êtes en relation avec le centre d'appel, dites que vous êtes de la société AstraZeneca et mentionnez dans quelle langue vous souhaitez échanger.

Si vous avez tout autre problème de connexion, vous pouvez aussi appeler Global Compliance au :

+ 44 20 7491 2059

POUR LES EMPLOYES DE MEDIMMUNE

AlertLine est le numéro vert de Medlummune, hotline anonyme dédiée à la compliance pour les salariés afin de remonter des inquiétudes ou des questions.

AlertLine numéro vert : 877 846 8838

Depuis les Pays-Bas :
Composer l'indicatif 0800 022 9111

Depuis le Royaume Uni :
Composer l'indicatif 0800 89 0011 ou
0500 89 0011

Une voix en langue anglaise ou un opérateur vous demandera le numéro vert AlertLine et vous mettra en contact avec une personne de chez AlertLine.

POUR LES EMPLOYES D'APTIVM ONCOLOGY

Aptium Oncology maintient une hotline gratuite pour le reporting des suspicions de violation de la loi, du Code de bonne Conduite Aptium, des politiques et procédures Aptium et de toutes les autres autres questions relatives à l'éthique et la compliance.

Téléphone : 800 846 3691

DEFINITIONS

ADR signifie certificats américains d'actions étrangères.

Codes applicables fait référence aux codes qu'AstraZeneca a officiellement adoptés ou auxquels elle est obligée par ailleurs de se conformer.

AstraZeneca, le groupe AstraZeneca, le Groupe, la Société, nous, nos et nôtres fait référence à AstraZeneca PLC et ses entités consolidées, y compris MedImmune, KuDOS, Astra Tech, Aptium Oncology et Arrow Therapeutics.

Informations confidentielles fait référence à tout ou partie des informations confidentielles et/ou aux renseignements commerciaux ou documents de nature exclusive appartenant à tout membre du groupe AstraZeneca ou qui se trouvent en sa possession. Elles peuvent être orales, visuelles, écrites, sous forme de documents ou contenues dans des documents ou sous toute autre forme. Elles incluent toute information ou document associés de quelque façon que ce soit aux (a) informations financières, plans commerciaux, projections ou stratégies, biens, pratiques et relations commerciales, processus, systèmes, méthodes de fonctionnement ou plans marketing, (b) activités de recherche, de développement, d'enquête et autres, (c) pratiques, procédures ou politiques réglementaires, (d) produits, spécifications, formules, ingrédients, politiques de prix, plans de marketing, coûts des produits ou activités promotionnelles, (e) informations ou accords avec les clients, fournisseurs ou employés, (f) informations médicales, scientifiques ou autres informations techniques (g) permis ou autres accords d'entreprise, stratégiques, commerciaux ou (h) inventions, innovations, améliorations, savoir-faire, secrets commerciaux et autres renseignements commerciaux de nature exclusive d'AstraZeneca.

Prestataire extérieur fait référence à tout fournisseur ou autre tiers avec lequel AstraZeneca a passé un contrat.

Professionnels et organisations de la santé fait référence à toute personne qui peut prescrire, administrer, recommander, acheter, régler, rembourser, autoriser, approuver ou fournir tout produit ou service vendu ou fourni par AstraZeneca. Entre autres :

- > tout membre des professions médicales, dentaires, pharmaceutiques ou infirmières ou le personnel administratif associé approprié ; et/ou
- > les hôpitaux et autres organisations de soin, les assureurs médicaux (y compris les organisations de soins gérés), les pharmacies et les gestionnaires de formulaires et de prestations et le personnel pertinent de ces entités.

Le terme « importantes » fait référence aux informations considérées comme influentes pour prendre une décision d'achat ou de vente de titres.

Personne signifie toute personne physique (c'est-à-dire individus) ou personne morale (c'est-à-dire une entreprise).

Fournisseur signifie toute personne qui fournit des biens et services à AstraZeneca, y compris les consultants

Principes associés fait référence à tout ou partie des principes, codes, normes et procédures de la société.

Ce code de bonne conduite s'applique aux dirigeants, responsables et employés à temps plein et à temps partiel du groupe AstraZeneca partout dans le monde. Il exige d'observer toutes les prescriptions légales et réglementaires et les codes applicables ainsi que nos propres normes éthiques élevées mentionnées dans ce Code et les principes associés. Cela consiste entre autres à s'engager à se conformer à 100 % à toutes les exigences des programmes de santé fédéraux des Etats-Unis notamment celles qui ont trait à la commercialisation, à la vente et au rapport sur les prix pour les produits remboursés par le gouvernement des Etats-Unis.

DANS VOS ACTIVITES COMMERCIALES QUOTIDIENNES, POSEZ-VOUS LA QUESTION :

- > LA DECISION OU LA MESURE QUE JE SUIS SUR LE POINT DE PRENDRE EST-ELLE CONFORME AUX VALEURS CLES ET A CE CODE DE BONNE CONDUITE ?**
- > AI-JE COMPRIS LE RISQUE ET LES CONSEQUENCES POSSIBLES DE MES ACTIONS ?**
- > SI NECESSAIRE, AI-JE DEMANDE CONSEIL POUR M'AIDER A PRENDRE UNE DECISION ?**
- > EST-CE QUE JE MONTRE L'EXEMPLE ?**
- > AI-JE PRIS EN COMPTE TOUTES LES REPERCUSSIONS POTENTIELLES POUR LA REPUTATION D'ASTRAZENECA ?**
- > COMMENT ME SENTIRAIS-JE SI LES CONSEQUENCES DE LA DECISION QUE JE PRENDS AUJOURD'HUI SE RETROUVAIENT DANS LES JOURNAUX OU A LA TELEVISION DEMAIN ?**